

Déclaration liminaire des élus de catégorie B Liste d'aptitude de C en B 2013

CAPN des 09 et 10 avril 2013

Avec son projet de loi transposant l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 13 janvier dernier, le gouvernement entend franchir un nouveau cap dans la politique d'austérité.

A l'image de toutes les politiques libérales qui envoient les peuples dans le mur de la régression sociale comme à Chypre, en Grèce ou en Espagne, c'est la réduction du coût du travail qui constitue son objectif. Cela passe par la destruction des garanties collectives des salariés et de nouvelles facilités données au patronat pour licencier.

Tel est le coeur du projet de loi sur l'ANI ! De plus ce projet n'est pas isolé.

Il accompagne un ensemble de mesures cohérentes qui visent à faire, encore et toujours, payer la crise du Capitalisme aux salariés et cela alors même que les plus riches continuent à remplir leurs coffres forts et qu'aucune des logiques ayant abouti à la crise n'a été remise en cause. Pire c'est l'austérité qui s'impose comme la seule référence de notre gouvernement !

C'est dans ce but que se profilent la MAP, fille de la RGPP et l'acte 3 de la décentralisation. Ces projets sont les supports de nouvelles attaques contre les instruments essentiels de la solidarité sociale que sont les services publics, et les possibilités de redistribution dans un cadre national.

Au nom du dogme de la réduction des coûts, l'emploi et les services publics continuent à être laminés, leurs personnels méprisés, leurs conditions de vie au travail dégradées et des menaces sur le statut général des fonctionnaires continuent à être brandies par les libéraux de tous poils au nom de la fin de prétendus privilèges et pour aligner tout le monde (presque) sur le plus bas niveau possible.

L'ANI n'est donc pas la seule affaire des salariés du privé. Comme toutes les mesures affaiblissant les socles des droits des salariés, elle est pleinement la nôtre !

Il faut intervenir auprès des parlementaires pour qu'ils ne se comportent pas en scribes du MEDEF, agir et lutter tous ensemble pour le retrait de ce projet de loi scélérat.

A la suite de l'appel à l'action du 50ème congrès confédéral de la CGT, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires ont décidé d'une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations aujourd'hui 9 avril.

C'est pour cette raison et bien que nous trouvions inadmissible d'être convoqués ce jour à l'établissement de la LA 2013 de C en B afin de pallier dans l'urgence à l'inconsistance de nos ministres, les élus et experts CGT ont décidé de siéger tout de même tout en se déclarant grévistes, trop conscients de l'enjeu fort que représente cette CAPN pour de nombreux collègues.

Par ailleurs, n'oublions pas que face à toutes les remises en cause et attaques portées contre les emplois, le pouvoir d'achat, les conditions de vie au travail, l'exercice des missions et les droits et garanties des agents, dont les effets négatifs ont largement été accentués par la fusion, les organisations syndicales réclament un bilan contradictoire de celle-ci depuis plusieurs mois.

Force est de constater que malgré les promesses de rupture avec la RGPP, la MAP (Modernisation de l'Action Publique) poursuit les mêmes objectifs destructeurs au seul motif de l'austérité et de l'application de la règle d'or sur les déficits publics. Dans notre administration, cela se concrétise par une démarche stratégique visant à associer les personnels et l'encadrement à la mise en place des mesures régressives sous couvert d'allègement et de simplification des tâches pour une amélioration de leur quotidien de travail.

Montreuil, le 21 mars 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

La CGT refuse de s'inscrire dans un processus d'accompagnement évacuant toute prise en compte et toute possibilité de négociations sur les différents contentieux revendicatifs.

De ce point de vue, les organisations syndicales sont convaincues de la nécessité, au travers de l'organisation d'Etats Généraux dans tous les services et toutes les Directions, de rédiger les cahiers revendicatifs basée sur « la vraie vie » des agents et non sur des plans d'ajustements structurels virtuels. S'y ajoute, la campagne de signature du Manifeste de l'agent des finances publiques.

D'ores et déjà, elles envisagent une manifestation nationale, pour la rentrée et la tenue d'assises restituant le contenu de toutes les expressions formulées localement à la Direction Générale et au gouvernement.

En matière de gestion des personnels, 2 points importants sont dans l'actualité et provoquent de nombreuses interrogations dans la période :

- ▶ la préparation du mouvement du 01/09/2013 : la note publiée sur ULYSSE en catimini est loin de correspondre à l'importance de la communication qui doit être faite sur ce sujet en direction des personnels.
- ▶ **l'entretien professionnel : les informations circulant dans le réseau font état d'un accord des organisations syndicales à la non application à la DGFIP de la possibilité de révision gracieuse sous prétexte de « raisons technique ». Pour ce qui concerne la CGT, il s'agit d'informations totalement mensongères ! Bien au contraire, depuis le début elle demande l'application du décret qui prévoit cette possibilité et la prise en compte du délai correspondant dans la procédure de recours.**

S'agissant de l'ordre du jour de cette CAPN, Le Ministre de l'économie et des finances a validé un schéma comportant environ 1730 promotions exceptionnelles inter catégorielles, principalement de C en B, pour l'ensemble du ministère.

La DGFIP a donc établi un projet de LA de C en B sur un volume de promotions de 1209. Cette décision s'inscrit dans la logique de restrictions budgétaires qui accompagne la politique d'austérité mise en place par le gouvernement.

Même s'il est en diminution par rapport à l'an dernier, le nombre de promus en 2013 reste très important, dans la logique des décisions politiques effectuées par le ministre au titre du plan social d'accompagnement de la fusion.

Ce choix ne nous convient pas : il privilégie les promotions internes par liste d'aptitude au détriment des concours, qui ont notre nette préférence. La CGT revendique le strict respect des dispositions du décret portant statut particulier des contrôleurs qui limite le recrutement par liste d'aptitude au 2/5 des accès dans le corps.

Le respect de ce décret conduirait à recruter un bien plus grand nombre de contrôleurs par concours. La diminution d'environ 600 recrutements en B par liste d'aptitude en 2013, sans augmentation des recrutements par concours va augmenter le

déficit de contrôleurs au regard des postes implantés. Cela va générer une hausse des postes vacants pour le prochain mouvement B, sachant que celui de 2012 comportait déjà un déficit de 600 contrôleurs.

Bien que la liste d'aptitude 2013 soit commune à tous les agents des finances publiques, la direction générale répartit les potentiels avec 522 attribuées à la filière fiscale et 687 à la filière gestion publique, répartition par ailleurs pas toujours respectée, ni après les CAPL, ni dans le projet de CAPN.

Cette répartition différenciée qui tenait compte des volumes de postes offerts aux concours interne normal et spécial dans les ex directions, n'a plus aucune raison d'être pour 2013.

Par ailleurs, les CAPL préparatoires réunies en 2012 ont travaillé sur des bases aléatoires (potentiel approximatif et situation des agents avant tableaux d'avancement). Cela a pu conduire à une appréciation par la direction générale qui ne correspondait pas aux choix des directions. Ainsi, aucun AA 1^{ère} classe n'a été retenu dans le projet, malgré le classement de certains en tête des classements directionnels. Nous avons constaté que la direction générale n'avait pas toujours respecté le classement des directions. La CGT prend acte de ces pratiques mais souhaite que les motivations retenues soient présentées aux élus en CAPN.

Elle revendique également que dès la consultation des CAPL un rapport soit établi et communiqué aux élus pour tous les candidats quelque soit leur proposition de classement.

Par contre, une grande constante sur cette CAP, est la piètre qualité des PV des CAPL

De même, le dispositif de formation initiale qui avait été acquis au fil des ans dans la filière fiscale a été remis en cause depuis plusieurs années. Les agents nouvellement promus dans cette liste d'aptitude 2013 ne bénéficieront pas d'une formation suffisante pour exercer dans de bonnes conditions leurs missions de contrôleurs. Ne sont prévus que quelques jours de « tronc commun », puis la participation à des formations continues, élaborées pour des contrôleurs ayant déjà acquis les fondamentaux.

Très attachés à cette question de formation initiale, mais aussi aux doctrines d'emplois, la CGT revendique une formation de haut niveau, quelles que soient les modalités d'accès à la catégorie B.

Il faut que ces nouveaux contrôleurs soient réellement en capacité d'exercer leurs missions.

Enfin, comme toujours, pour la sélection par liste d'aptitude, la CGT dénonce le caractère aléatoire, l'opacité et le manque de lisibilité des critères de sélections retenus, ce qui se traduit par une absence d'objectivité. Elle renouvelle sa demande du remplacement de la liste d'aptitude par un véritable examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agents durant leur carrière professionnelle.